

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 23 OCTOBRE 2014

Nombre conseillers en exercice	35	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	16 oct 2014
Nombre conseillers présents	27	Date de l'affichage du procès-verbal	30 oct 2014
dont : conseillers titulaires	27		
conseillers suppléants			
pouvoir	4		
Nombre votants	31		

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois octobre à vingt heure trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin, Président.

Étaient présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul Président, DUPONT Claude, DESPLANQUES Alain, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vice-Présidents, GEHANNE Pierre, LEGOUET David, LEMARDELE Claudine, MARIE Annick, POISSON Annie, REVERT Jean-Louis, FEUILLY Emile, BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, BLESTEL Gérard, GIOT Gilbert, MABIRE Edouard, CHOLOT Guy, DESPROGES Raymonde, HENRY Sarah, LAIDET Serge, PERREE Christine, MABIRE Caroline, MARGUERIE Jacques, LOZOUET Roger, CARMONA Brigitte, DUBOST Michel.

Absents excusés : Mmes et MM. LE VAST Jean-Claude, RENAUX Dieudonné (pouvoir à MABIRE Edouard), SONILHAC Michèle, BOUILLON Jean-Michel (pouvoir à LESEIGNEUR Hélène), FERRIER Christian (pouvoir à LOZOUET Roger), MELLET Christophe (pouvoir à CARMONA Brigitte).

Secrétaire de séance : Mme MARIE Annick

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Compte-rendu délégations

- *Délégation M. le Président*
 - o Décision 12/2014 : fourniture de matériel et d'outillage destiné au service technique pour un montant de 1 895.24 € HT,
 - o Décision 13/2014 : attribution marché maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bâtiment de la déchetterie des Moitiers d'Allonne pour un taux d'honoraires de 7,5 % (soit un montant prévisionnel de 12 871.88 € HT),
 - o Décision 14/2014 : mission complémentaire pour la réalisation des forages du golf au cabinet Archigolf pour un montant de 4 200 € HT,
 - o Décision 15/2014 : mission SPS pour la réalisation des bâtiments du golf à la société Mesnil System pour un montant de 940 €.

- *Délégation bureau communautaire*
 - o Délibération 15/2014 : Pôle nautique de Barneville-Carteret : marché complémentaire pour le renforcement du muret côté ouest du bâtiment attribué à la SAS Zanello de Tessy sur Vire (50) pour un montant de 29 030.40 € HT
 - o Délibération 16/2014 : attribution du marché des études de filières d'assainissement non collectif 2014/2017 à la société Planis de Saint-Lô (50) aux tarifs unitaires HT suivants :
 - 1 étude : 265 €
 - De 2 à 6 études : 255 €

- + de 6 études : 245 €
- Devis estimatif : 20 €
- Délibération 17/2014 : lancement consultation pour le marché de collecte des macro-déchets sur le linéaire côtier 2015/2017, dans le cadre de la procédure adaptée
- Délibération 18/2014 : avenants aux marchés de travaux du pôle nautique de Barneville-Carteret (- de 5 % du marché initial) :
 - Lot 5 - menuiseries extérieures - AMC Folliot - avenant 2 : suppression des allèges des fenêtres pour un montant en moins-value de 479.72 € HT
 - Lot 10b - chauffage - entreprise Fouchard - avenant 1 : prise en compte de l'option piège à sons pour un montant en plus-value de 5 086.40 € HT (*soit 4.70 % du montant du marché*)

1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TRAVAUX BAUBIGNY-LES MOITIERS D'ALLONNE / CANVILLE LA ROCQUE / SENOVILLE

- Attribution des marchés

Vu le code des marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2122-23 et L 5211-10,

Vu le règlement des achats approuvé par délibération n° 95 du 19 juin 2014

- procédure adaptée autorisée par délibération n° 87 du 19 juin 2014

- modalités de publicité (date envoi : 26/08/2014)

1. inscription sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics

2. insertion presse : BOAMP (28/08/2014), Presse de la Manche (27/08/2014) et Ouest France (28/08/2014)

- date limite de remise des offres : mercredi 24 septembre 2014 à 12 h

- nombre de dossiers retirés : 29 (dont 28 retraits électroniques)

- nombre d'offres reçues dans les délais : 6 (0 dépôt électronique)

- nombre d'offres reçues hors délai : 1 (retournée à l'entreprise)

L'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 24 septembre 2014 à 14 h 30.

M. le Président fait savoir que les travaux seront réalisés sous charte qualité et ont été répartis en deux lots :

Lot 1 - création des réseaux d'assainissement :

. tranche ferme : Baubigny-les Moitiers d'Allonne

. tranche conditionnelle 1 : Canville la Rocque

. tranche conditionnelle 2 : Sénoville

Lot 2 - création des stations d'épuration

. tranche ferme : Baubigny-les Moitiers d'Allonne

. tranche conditionnelle 1 : Sénoville

L'analyse des plis a été remise le 14 octobre 2014 et une négociation a été lancée auprès des entreprises du lot n° 1 - réseaux.

L'analyse des offres a été présentée en commission d'appel d'offres du 21 octobre 2014.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 1 voix contre), décide de retenir les entreprises suivantes :

- lot 1 - création des réseaux d'assainissement : entreprise Meslin de Barneville-Carteret pour les montants HT suivants :
 - tranche ferme : Baubigny-les Moitiers d'Allonne : 175 011.50 €
 - solution de base : 204 832.50 €
 - moins-value pour retrait poste relevage (*prévu en lot 2*)= - 29 821.00 €
 - tranche conditionnelle 1 : Canville la Rocque : 451 890.50 €
 - tranche conditionnelle 2 : Sénoville : 93 367.25 €

- réseau pluvial de Sénoville : 25 510.50 €
- lot 2 – création des stations d'épuration : entreprise Jean Voisin SAS de Beaumont la Ronce (37) pour les montants HT
 - tranche ferme : Baubigny-les Moitiers d'Allonne : 149 913.26 €
 - solution de base : 120 081.80 €
 - option 1 – poste injection 1^{er} étage : + 34 918.20 €
 - retrait prestation 7.2.4 local technique (*non chiffré par les autres entreprises*) : - 5 086.74 €
 - tranche conditionnelle 1 : Sénoville : 86 425.94 €
 - solution de base : 84 664.94 €
 - option 4 – extension réseau AEP et bouche incongelable sur chemin d'accès : + 1 761.00 €

- Mise à jour des plans de financements prévisionnels et autorisation de dépôt des demandes de subvention

M. le Président rappelle que les plans de financement prévisionnels des travaux d'assainissement de Baubigny-Les Moitiers d'Allonne / Canville la Rocque / Sénoville ont été présentés au conseil communautaire du 19 juin dernier. Ces plans de financements ont été actualisés afin de prendre en compte le résultat de la consultation et ainsi déposer les dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Général de la Manche et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Assainissement la Vallée – Baubigny et les Moitiers d'Allonne (montants HT)

- création des réseaux	206 975 €
- Création de la station	168 027 €
Total des dépenses.....	375 002 €
- Subvention AESN réseaux (30%)	62 092 €
- Subvention CG50 réseaux – CT2 (15%)	31 046 €
- Avance remboursable AESN sur 15 ans (20%).....	41 395 €
- Subvention AESN station (40% plafonné)	67 211 €
- Subvention CG50 station – CT2 (35 % plafonné)	58 810 €
- Avance remboursable AESN sur 20 ans (20%).....	33 605 €
- Autofinancement et emprunt	80 843 €
Total des recettes.....	375 002 €

Assainissement bourg de Canville la Rocque (montants HT)

- création des réseaux	411 569 €
- création réseau de transfert.....	92 146 €
Total des dépenses.....	503 715 €
- Subvention AESN réseaux (30%)	123 471 €
- Subvention CG50 réseaux – CT2 (15% plafonné)	61 350 €
- Avance remboursable AESN sur 15 ans (20%).....	82 314 €
- Subvention AESN réseau transfert (40% plafonné).....	36 858 €
- Subvention CG50 réseau transfert – CT3 (20 %)	18 429 €
- Avance remboursable AESN sur 20 ans (20%).....	18 429 €
- Autofinancement et emprunt	162 864 €
Total des recettes.....	503 715 €

Assainissement le Bas hameau – Sénoville (montants HT)

- création des réseaux	109 222 €
- Création de la station	92 897 €
Total des dépenses.....	202 119 €

- Subvention AESN réseaux (30%)	32 767 €
- Subvention CG50 réseaux – CT2 (15)	16 383 €
- Avance remboursable AESN sur 15 ans (20%).....	21 844 €
- Subvention AESN station (40% plafonné)	26 400 €
- Subvention CG50 station – CT3 (25 %).....	23 224 €
- Avance remboursable AESN sur 20 ans (20%).....	18 579 €
- Autofinancement et emprunt	62 922 €
Total des recettes	202 119 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 1 voix contre, approuve les plans de financement présentés et autorise M. le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Manche et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

2. POINT SUR CONTRAT DE TERRITOIRE 2012/2014 ET INFORMATION SUR LE CONTRAT DE TERRITOIRE 2015/2017

M. le Président présente les projets réalisés dans le cadre du contrat de territoire 2012/2014 ainsi que les modalités du nouveau contrat 2015/2017.

Il précise que 8 946 780 € ont été investis par les maîtres d'ouvrage de la Côte des Isles avec un montant d'aides départementales de 1 157 410 €.

Il rappelle les projets accompagnés dans le cadre du contrat de territoire 2012/2014 :

Axe 1 – Equilibrer l'accueil de la population

- o viabilisation pour la création d'un lotissement locatif à Barneville-Carteret

Axe 2 – Développer l'offre culturelle et sportive

- o création d'un terrain multisports aux Moitiers d'Allonne
- o Pôle nautique de loisirs de Barneville-Carteret (*enveloppe bassin*)
- o Actions territoriales en faveur de la jeunesse

Axe 3 – améliorer et renouveler l'offre touristique

- o Aménagement d'une liaison douce cyclable entre le bourg et la plage de St Jean de la Rivière
- o Rénovation du VVF de Portbail – création d'un espace aqua ludique (*enveloppe bassin*)
- o Création d'une cale d'accès à la mer à Portbail
- o Études aménagement du site du Baptistère à Portbail
- o Aménagement réfection cuisines du centre d'hébergement E. Godey de Barneville-Carteret

Axe 4 – Préserver et améliorer la qualité de l'eau

- o Réseau de collecte et réseau de transfert à St Maurice en Cotentin et la Haye d'Ectot,
- o Extension réseau d'assainissement secteur Boudet à Barneville-Carteret
- o Réseau d'assainissement rue St Jean à Barneville-Carteret
- o 5^e tranche d'assainissement aux Moitiers d'Allonne
- o Réseau et station d'épuration village de la Vallée à Baubigny et les Moitiers d'Allonne
- o Réseaux d'assainissement de Canville la Rocque et Sénoville

Ainsi que les projets inscrits au titre des contrats de ruralité :

- o Restauration église de St Pierre d'Arthéglise
- o Commerces et logements à Denneville

Il présente ensuite les modalités du Contrat de territoire 2015/2017 :

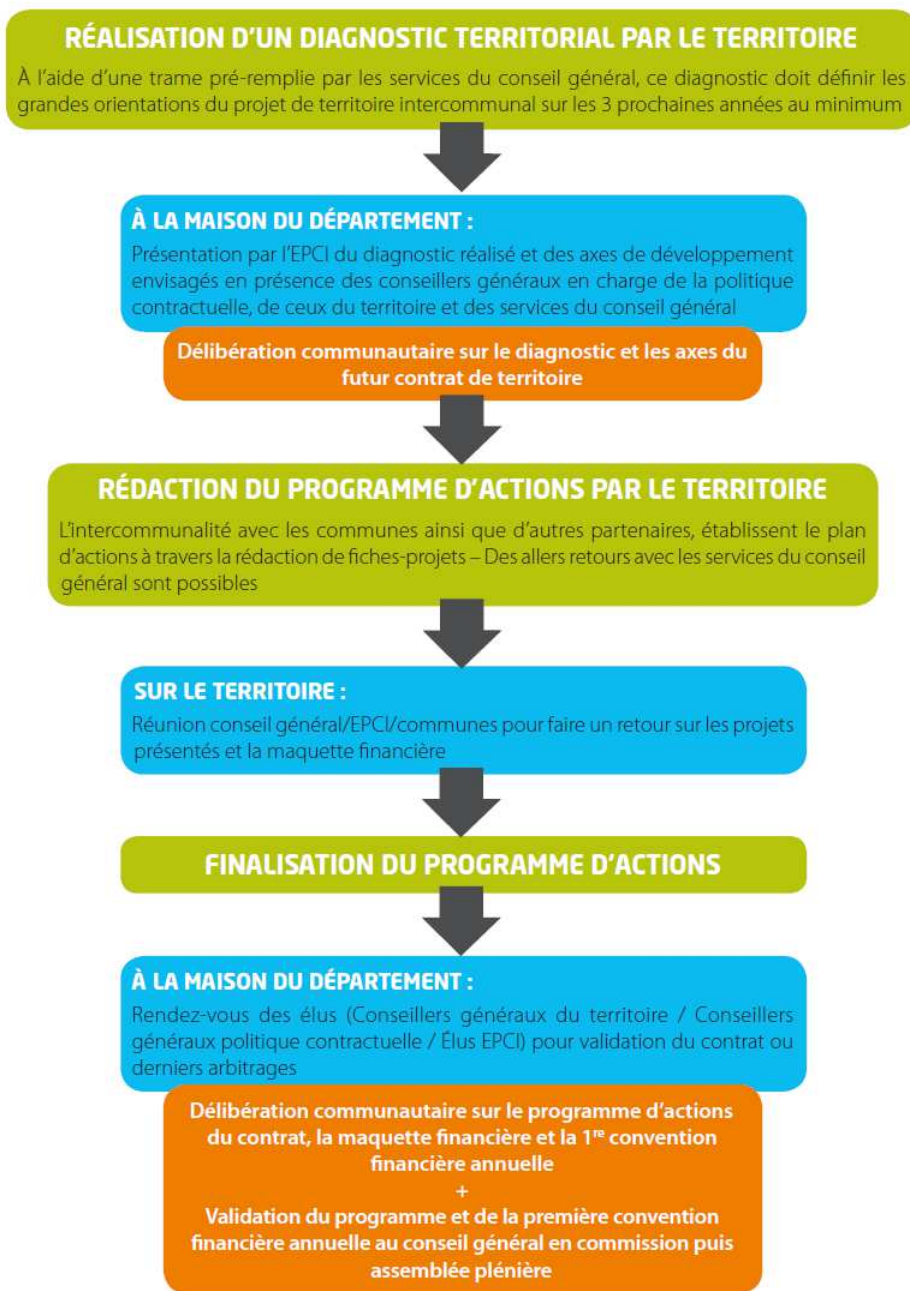
- Contrat unique avec transfert des contrats de ruralité et enveloppe bassin
- Durée de 3 ans à compter de la date de validation en session plénière
- Soutien accru aux territoires issus de fusions

Il énumère les cinq enjeux de la démarche de prospective départementale :

- 1/ soutenir l'économie de proximité

- 2/ développer une nouvelle politique habitat
- 3/ favoriser la transition écologique
- 4/ renforcer l'attractivité du département
- 5/ Encourager l'innovation sociale

En ce qui concerne les modalités financières, l'enveloppe disponible pour le territoire est de 828 730 €, le taux d'intervention alloué à la communauté de communes est de 20 %.



3. CONSTRUCTION POLE NAUTIQUE DE BARNEVILLE-CARTERET - AVENANT MARCHE

M. le Président présente l'avancement des travaux de construction du pôle nautique de Barneville-Carteret et fait part des modifications suivantes (avenants de plus de 5 % des marchés) :

- lot 3 – gros œuvre – entreprise Zanello – avenant 2 : mise en place d'allèges béton pour un montant en plus-value de 2 938.80 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 21 octobre 2014 et a émis un avis favorable à cet avenant.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la modification du marché, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise Zanello et à régler les frais correspondants.

4. JEUNESSE

- Réforme des rythmes scolaires : la commission Jeunesse et le comité de pilotage TAP se sont réunis le 17 octobre 2014 afin de faire un 1^{er} bilan des activités mises en place depuis la rentrée de septembre. Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse présente ce bilan :

Etablissement	Prévision juin		1er Bilan septembre 2014			Encadrement	Salariés ADPEP déjà recrutés		Salariés communes ou syndicat (3/35e)	Salariés 3CI	Salariés ADPEP ou associatifs (3h/35e)	Autres
	Effectif total rentrée 2013	Effectif TAP à 80%	Effectif total rentrée 2014	Effectif moyen	Effectif maxi.		Référente	Animatrices				
Barneville-Carteret												
Maternelle	46	37	46	33	36	3	LANGREZ Maud	FRERE Monique	MOUCHEL Fabienne (1h30)		POTAIRE Morgane	
												CATHERINE Marc
Elementaire	105	84	106	63	73	5		LEMAGNEN Patricia	LEBLOND Brigitte (1h30)		LEPESQUEUX Lydie	
											VOISIN Christelle	
Les Moitiers D'allonne												
Maternelle	38	31	39	21	25	2	BIHEL Sandrine	LEQUERTIER Elodie	BLONDEL Myriam			
Elementaire	57	46	55	31	38	2				LELERRE Chantal		
Portbail												
Maternelle	41	33	46	27	30	3	DABLIN Laetitia	DEME Valérie	CORNIERE Jacqueline	DJENNANE Laurent remplacement (6h30)	GROSSIN Jérôme	MARIE Karine
								GALOPIN Sandrine	COTTEBRUNE Murielle			
Elementaire	81	65	83	69	72	4			LEBRANCHU Sandrine			
Les 7 lieux												
Maternelle	42	34	42	26	32	3	LEGRET Sophie	CATHERINE Justine	LHUIILLER Christelle		PILLET Anais	Mme BONANO (bénévole)
Elementaire	66	53	68	50	64	3			LEON LEON Ludivine	MORZEL Aline		
Denneville												
Maternelle	27	22	27	16	18	2	BRISSET Emeline	AL JINDEEL Assell	LANGLOIS Véronique		ESNOUF Maryse	
Elementaire	42	34	37	30	34	2						
TOTAUX	545	439	549	366	422	29	5	9	8	1	6	2

Mme Leseigneur fait part à l'assemblée que sur un effectif de 549 élèves, 366 enfants sont inscrits aux TAP (Temps Activité Périscolaire) avec une pointe à 422.

Elle précise l'importance d'une inscription annuelle et non ponctuelle et met l'accent sur les difficultés liées aux locaux et à l'encadrement d'enfants habituellement accompagnée d'une assistante de vie scolaire.

Les TAP étant en moyenne d'une durée de 30 à 45 minutes, il s'avère difficile et compliqué d'organiser les animations ; des aménagements d'horaires seront à prévoir à la rentrée prochaine. Une trentaine d'animateurs ont été recrutés par l'ADPEP 50 sur le territoire.

Mme Leseigneur remercie les animateurs et les maires des communes disposant d'un groupe scolaire.

Les garderies du mercredi - midi : Mme la Vice-Présidente présente les chiffres de fréquentation de ce service et rappelle que, depuis la rentrée, une expérimentation a été mise en place par les communes qui sont invitées à décider du maintien de cette garderie à la rentrée des vacances de la Toussaint. Dans le cas où un maintien serait décidé, la communauté de communes assurerait ce service.

- Barneville-Carteret : plus ou moins 5 enfants
- Denneville : pas de service

- Les Moitiers d'Allonne : plus ou moins 10 enfants
 - Portbail : moins de 5 enfants
 - St Maurice en Cotentin : 2 enfants
- Tarif bouge en Côte des Isles : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse indique qu'un tarif doit être revu pour les sorties « Bowling » organisées lors des vacances scolaires :

Activité Bowling	Coût prestation/enfant	Coût transport/enfant	TOTAL	tarif en vigueur			
				Tarif territoire	tarif carte B	tarif Carte A	Tarif Hors 3CI
					25%	50%	
ancien tarif	6,00 €	5,00 €	11,00 €	6,50 €	5,00 €	3,50 €	11,00 €
nouveau tarif applicable au 01/11/2014	6,20 €	5,00 €	11,20 €	7,00 €	5,50 €	4,00 €	11,50 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité donne son accord à ce tarif et décide son application à partir du 1^{er} novembre 2014.

5. PROGRAMME TRAVAUX=FOURREAUX - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1. Participation « travaux=fourreaux » commune de St Lô d'Ourville

M. le Président donne lecture d'un courrier du Syndicat Mixte Manche Numérique qui informe que dans le cadre du programme « travaux = fourreaux », le Syndicat Départemental d'Electricité de la Manche va réaliser des opérations de génie civil sur le territoire de la commune de Saint Lô d'Ourville, rue de la Mer, afin de préparer l'arrivée de la fibre optique sur le territoire de la Côte des Isles.

Conformément à la délibération du Comité Syndical Manche Numérique du 11 mars 2010, la répartition du coût des travaux est la suivante (montants HT) :

- Conseil Régional de Basse Normandie.....	34 %	850 €
- Conseil Général.....	13 %	325 €
- Communauté de Communes.....	21 %	525 €
- Subvention FEDER.....	32 %	800 €

Le Syndicat Mixte Manche Numérique supporte l'avance du FCTVA pendant deux ans.

M. le Président sollicite l'accord du conseil communautaire pour la participation de la communauté de communes aux travaux de mise en place de fourreaux pour la fibre optique sur la commune de Saint Lô d'Ourville et demande l'autorisation de signer tout document et de régler les frais correspondants.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la participation de la Communauté de Communes aux travaux de mise en place de fourreaux pour la fibre optique sur la commune de Saint Lô d'Ourville et autorise M. le Président à signer tout document et à régler les frais correspondants

Départ de M. Emile Feuilly (26 conseillers titulaires présents – 4 pouvoirs, soit 30 votants)

2. Participation « travaux=fourreaux » pour toutes les communes du territoire

Afin de préparer l'arrivée de la fibre optique sur le territoire de la Côte des Isles M. le Président demande à être autorisé à donner son accord aux futures demandes présentées par les communes du territoire, dans le cadre du programme travaux = fourreaux.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à donner son accord à la participation de la Communauté de Communes aux travaux de mise en place

de fourreaux pour la fibre optique sur les communes du territoire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, l'autorise à signer tout document et à régler les frais correspondants.

6. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Augmentation temps de travail adjoint administratif 1^{ère} classe et mise à jour du tableau des effectifs : M. le Président propose que le poste d'adjoint administratif à temps non complet (20/35^e) passe à temps complet, afin de faire face au surcroît de travail dû d'une part, à la mise à disposition auprès de l'Association pour l'Enseignement de la Musique et d'autre part, au travail administratif lié notamment à la mise en place du programme de réhabilitation des assainissements non collectifs.

Il ajoute que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la commission Personnel du 02 septembre dernier et du comité technique paritaire du 17 octobre 2014. Cette augmentation du temps de travail serait effective au 1^{er} janvier 2015.

M. le Président sollicite l'accord du conseil communautaire sur cette augmentation de temps de travail et présente le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2015 :

Filière administrative 8 postes à temps complet 1 attaché principal 1 attaché 6 adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe	Filière technique 16 postes à temps complet 1 technicien de 1 ^{ère} classe 1 technicien (<i>non pourvu</i>) 1 agent de maîtrise 2 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe 3 adjoints techniques principaux de 2 ^e classe 3 adjoints techniques de 1 ^{ère} classe (<i>dont 1 non pourvu</i>) 5 adjoints techniques de 2 ^e classe (<i>dont 2 non pourvus</i>)	Filière animation 2 postes à temps complet 1 adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe 1 adjoint d'animation de 2 ^e classe
	1 poste à temps non complet 1 rédacteur principal (29/35 ^e)	1 poste à temps non complet 1 adjoint technique de 2 ^e classe (28/35 ^e)

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de 20 h à 35 h par semaine au 1^{er} janvier 2015.

- Conventions de mise à disposition de personnel : Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition des agents faisant partie de ses effectifs.
M. le Président fait savoir que plusieurs agents vont être mis à disposition à compter du 1^{er} novembre 2014 :
 - 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe mis à disposition de l'Association pour l'enseignement de la Musique (AEM) afin d'exercer les fonctions de comptable et d'agent administratif, à raison de 5 heures hebdomadaires pendant 1 an renouvelable deux fois, après avis favorable de la commission administrative paritaire de la catégorie C du 25 septembre 2014,
 - 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe mis à disposition auprès de l'office de tourisme intercommunal pour 10 heures hebdomadaires pendant 3 ans pour exercer les fonctions de

comptable, après avis favorable de la commission administrative paritaire de la catégorie C du 25 septembre 2014,

- 1 éducateur des EPS hors classe mis à disposition des associations du Tennis de Barneville-Carteret (2h hebdo) et de l'Union Sportive de la Côte des Isles (6h hebdo) pendant 3 ans pour encadrer les activités sportives, après avis favorable de la commission administrative paritaire de la catégorie B du 29 septembre 2014,
- 1 éducateur des EPS hors classe mis à disposition de Mme la Présidente du Syndicat Scolaire des 7 Lieux et Mme et MM. les maires des communes disposant d'un groupe scolaire pour une durée de 3 ans afin d'assurer l'animation sportive sur le temps scolaire ; la durée de travail est, pour chaque année scolaire, de 10 h par classe élémentaire ainsi que le temps d'accompagnement des séances de piscine.
- 1 adjoint technique de 2^e classe mis à disposition de la Société Publique Locale chargée de l'exploitation du port de Portbail pour une durée de 8 h

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les conventions de mise à disposition détaillées ci-dessus.

7. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier prévisionnel

- rencontre Sous-Préfet : 30/10 - 16 h 30
- Bureau communautaire : 05/11 - 18 h
- Bureau communautaire : 19/11 -18 h
- Conseil communautaire : 04/12 - 20 h 30

M. le Président ajoute qu'une réunion va être organisée en novembre sur la fiscalité unique.

La séance est levée à 23h10